

Pour 2010, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne restreint l'augmentation de la redevance à 3% et maintient le cap

"Le SYCTOM accentue sa politique de prévention et poursuit la maîtrise de ses coûts. Cette année, nous arrivons ainsi à freiner l'augmentation de la redevance malgré le surcoût lié à la TGAP. Nous comptons sur la volonté de chaque acteur pour participer à ce nécessaire mouvement de réduction des volumes des déchets", résume le Président François Dagnaud.

Le SYCTOM limite l'augmentation de la redevance et maîtrise son budget

La nouvelle taxe (TGAP*) augmente d'un point la redevance pour 2010

Le contexte économique difficile a entraîné en 2009 une importante fluctuation des recettes comme des dépenses. Les prix de vente des matières recyclables ont baissé, les charges d'exploitation ont également diminué grâce à des apports moindres de nos concitoyens.

Dans ce contexte, l'évolution de la redevance pour la part tonnage est limitée à 3% (dont 1% dû à l'augmentation de la TGAP). Les tonnages à traiter devraient encore diminuer ; ce qui devrait pratiquement stabiliser le budget des communes adhérentes.

La redevance pour la part population baisse, quant à elle, de 3%.

Un soutien public qui demeure très limité

Le budget 2010 a été adopté à l'unanimité par les élus du SYCTOM lors du comité du 22 décembre. Le Président François Dagnaud a rappelé que la charge financière de la collecte et du traitement des déchets ménagers ne repose que sur les habitants. Dans ce domaine, il n'y a pas de subvention publique, contrairement par exemple au secteur de l'assainissement.

Les usagers financent 85% du traitement, le reste provient des recettes de la valorisation matière et énergétique des déchets.

Limité aux investissements, le soutien public demeure extrêmement bas (1 à 2%).

En 2010 les investissements du SYCTOM sont majoritairement autofinancés à l'aide d'une bonne maîtrise de l'endettement.

Pour 2009, la réduction des tonnages reçus se confirme

Sur le territoire du SYCTOM, de janvier à décembre inclus, l'ensemble des tonnages reçus diminue de 3%. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles baisse de 2,3%, celui des collectes sélectives de 2,7% et celui des objets encombrants de 10,9%. Novembre et décembre marquent un léger repli de la baisse des ordures ménagères et une reprise de la hausse des collectes sélectives. Pour 2010, le SYCTOM souhaite qu'avec les efforts de prévention de tous les acteurs**, la baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles se poursuive et que la collecte sélective progresse à nouveau.

* Taxe générale sur les activités polluantes

** Acteurs : industriels, consommateurs, collectivités

La programmation des investissements : un certain art de la prospective

Le SYCTOM prend des décisions dont certaines ne produisent d'effet qu'une dizaine d'années plus tard. Les récentes réglementations donnent des objectifs de diminution du volume global des déchets et précisent des taux ambitieux pour le recyclage matière et organique.

Le SYCTOM mène depuis 2001 une politique d'investissement qui a pour but d'améliorer la valorisation des déchets et de diversifier leurs modes de traitement. Plusieurs projets ont déjà abouti : le centre de tri des collectes sélectives Isséane et celui à Sevran ont été mis en service respectivement en 2007 et 2008. Le centre de tri des collectes sélectives à Paris XV sera mis progressivement en service à partir de septembre 2010.

Le syndicat poursuit son programme d'investissement. D'autres projets sont en cours : le démarrage des travaux du centre multifilière à Romainville, les travaux de prolongation et d'amélioration pour le site d'Ivry Paris XIII, mais aussi les études du centre de tri de Paris XVII.

Le projet de transformation du centre multifilière à Ivry Paris XIII vient d'être soumis au débat public. Ce débat est clos depuis le 28 décembre et son bilan doit être publié par la Commission Nationale du Débat Public le 19 février. Le SYCTOM a ensuite 3 mois pour prendre une décision sur la transformation du centre Ivry-Paris XIII.

Objectif prévention

Le SYCTOM amplifie sa politique en faveur de la prévention.

Avec les 5 M€ de TGAP supplémentaires et ses soutiens dans le cadre d'appels à projets, le SYCTOM participe pour son territoire à hauteur de 1€ par habitant aux actions de prévention qui seront financées par l'Ademe.

Par ailleurs, le syndicat a décidé de doubler cette année le volume total de subventions attribuées à ses collectivités adhérentes qui financent des actions de prévention des déchets, de réduction de leur nocivité, ou qui préparent la mise en place d'une tarification incitative.

Des campagnes de communication sont prévues en 2010 pour promouvoir à nouveau l'information sur les DEEE, ainsi que sur le verre. Des outils de sensibilisation à la prévention seront créés.

Un budget 2010 rigoureux et contenu

Le budget primitif du SYCTOM de l'Agglomération parisienne s'élève pour 2010 à 514 millions d'euros, dont 197 millions d'investissement et 317 millions de fonctionnement.

Contact :

Christelle Pichon – Direction de la communication – Tél. 01 40 13 17 63 – portable : 06 07 18 82 24 – pichon@syctom-paris.fr